

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Réunion du 5 septembre 2019

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n°1</p> <p>Suite à l'exposé sur les risques psycho-sociaux engendrés par la réforme dite transformation de la voie professionnelle et par ses dispositifs, le CHSCTM demande l'abandon de cette réforme et la mise en place de véritables concertations pour tenir compte de l'expertise des enseignants et des organisations représentatives des personnels afin d'envisager des mesures qui amélioreront réellement les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves dans la voie professionnelle.</p>	<p>La transformation de la voie professionnelle dont la mise en œuvre a débuté à cette rentrée fait l'objet de plusieurs modalités de suivi qui permettront d'évaluer son déploiement de plusieurs points de vue, en particulier de celui des personnels et de celui des élèves.</p> <p>Un comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle piloté par Marc Foucault, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, chef du projet de la transformation de la voie professionnelle, a ainsi été installé par le ministre le 24 septembre dernier. La composition de ce comité garantit cette pluralité de points de vue puisqu'il réunit des représentants des personnels, des élèves et des parents d'élèves ainsi que des personnalités qualifiées représentant des acteurs académiques. Les missions de ce comité sont d'observer l'effectivité et la qualité des modalités de mise en œuvre concrètes de la réforme, d'identifier les bonnes pratiques et de repérer les points de vigilance. A cette fin, le comité dans sa modalité de fonctionnement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de proposition. Son ordre du jour est partagé : thématiques calées sur l'actualité du terrain ou objets de recherche pertinents, observations à mener entre deux réunions, auditions du comité ou du bureau préparatoire, expertise d'usage des</p>

membres du comité, visites sur le terrain. Les comités sont programmés tous les mois et demi jusqu'en juin.

A l'issue de la première réunion du comité, plusieurs recommandations ont été exprimées, en particulier la nécessité de :

- poursuivre la communication sur le sens global de la réforme pour en faciliter l'appropriation,
- promouvoir le travail en équipe au sein des établissements à travers une implication plus forte du conseil pédagogique,
- mieux structurer l'accompagnement et les bonnes pratiques et en assurer une diffusion plus systématique.

La plupart des académies ont souhaité également, sous des formes qui leur sont propres, adapter ce suivi à leur échelle.

Parallèlement à ce suivi, la refonte du schéma directeur de la formation des personnels a intégré le contexte des réformes en inscrivant une série de séminaires au plan national de formation dont les objets sont explicitement axés sur la formation de formateurs et l'accompagnement des équipes dans le développement et la mise en place de toutes les mesures de la transformation de voie professionnelle que ce soit par exemple la co-intervention, le chef d'œuvre ou encore l'enseignement en seconde professionnelle par famille de métiers.

Avis n°2

Face au peu d'informations statistiques sur les plans et actions de prévention mises en places consécutivement ,et comme la réglementation le prévoit, à la rédaction des DUERP , le CHSCTM demande à ce qu'apparaissent dans le prochain rapport annuel la proportion des établissements écoles et services menant des plans et actions de prévention suite à la rédaction des DUERP.

Le bilan annuel de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans les services et établissements du ministère de l'éducation nationale, présenté annuellement au CHSCT ministériel, présente les statistiques de réalisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) à l'échelle des académies.

Le dernier bilan, portant sur l'année 2018, montre que les DUERP ont été réalisés dans 66% des écoles (51 700), 72% des EPLE (11 300), et 30 % des services administratifs (1300). Les données recueillies ne permettent pas d'évaluer la réalisation des plans et actions de prévention suite à la réalisation des DUERP.

Pour répondre à la demande du CHSCT ministériel, une rubrique consacrée à la réalisation de plans et actions de prévention suite à la rédaction des DUERP dans les établissements, écoles et services sera ajoutée à l'enquête diligentée par la DGRH sur le bilan de la prévention des risques professionnels pour l'année 2019.